

Formation longue à la création d'entreprise

Objectifs de la formation

- Concrétiser son projet de création d'entreprise
- Identifier les facteurs de réussite et les freins à la réalisation du projet
- Acquérir les compétences transverses du chef d'entreprise

PROGRAMME

Si besoin, modules de remise à niveau mathématique et informatique - 28h // Accueil - 3h30 // Adopter la posture d'entrepreneur - 14h // Maîtriser l'outil informatique et digitaliser l'entreprise - 14h // Construire sa stratégie de réseautage -14h // Réaliser son étude de marché - 49h // Concevoir sa stratégie commerciale - 21h // Développer son potentiel commercial - 35h // Elaborer sa stratégie de communication - 14h // Se faire connaître, vendre, fidéliser par les réseaux sociaux - 14h // Etablir la faisabilité financière - 49h // Effectuer les choix juridiques, fiscaux, sociaux et maîtriser l'environnement réglementaire - 14h // Formaliser et valider son projet -14h // Présenter et défendre son projet - 21h // piloter sa recherche d'emploi - 7h // Bilan 3h30 // Soutien personnalisé - 15h

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement en collectif et soutien personnalisé en individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Acquisition d'une méthodologie pour structurer son projet de création/reprise d'entreprise
- Mise en relation avec les partenaires adéquats
- Un business plan formalisé et évalué par des experts
- Un plan post-formation co-construit et formalisé

Le recrutement à cette formation se fait via une ICOP (information collective et positionnement) en 3 étapes.

- présentation de BGE Auvergne, la formation (les objectifs, les attendus, le contenu, lieu, horaire, calendrier, outils). 1h
- entretien individuel (30 à 40 min) et questionnaires de positionnement
- le compte-rendu de l'ICOP sont transcrites dans un compte-rendu de positionnement

taux de satisfaction : 100%



Tarif

Pris en charge pour les demandeurs d'emploi

La formation à la création d'entreprise est entièrement financée par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non par Pôle Emploi). Pour connaître les modalités de financement pour les non demandeurs d'emploi, s'adresser à BGE Auvergne : contact@bgeauvergne.fr



Financiers



Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Auvergne

04 73 35 12 39

contact@bgeauvergne.fr



Public

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi



Prérequis

Être inscrit à Pôle Emploi ou auprès d'un service public de l'emploi

Posséder la qualification requise juridiquement pour exercer l'activité envisagée (si métiers réglementés) ou avoir son financement pour réaliser la formation « métier » nécessaire

Avoir un projet de création peu avancé compatible avec la durée de la formation longue

Avoir identifié un projet de création



Durée de la formation

344h maximum
Intensité horaires hebdomadaire: 35h (9h-12h30 / 13h30-17h)



Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil sur toutes les antennes de BGE Auvergne

Délais d'accès à la formation

Sélection des stagiaires via une ICOP (information collective et de positionnement). Le demandeur d'emploi peut lui-même se positionner sur une ICOP ou via son conseiller Pôle Emploi.

Pour connaître les dates d'informations collectives et de formations, contacter BGE Auvergne : contact@bgeauvergne.fr



Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Référent formation Pôle Emploi : Aurore Hugon
aurore.hugon@bgeauvergne.fr



Accessibilité

Référent handicap : Charlotte ALLEN
Charlotte.allen@bgeauvergne.fr

04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous